

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

RECOMMANDATIONS

RELATIVES À LA FORME ET AU CONTENU DES RAPPORTS SUR LA SITUATION SOCIALE DANS LES CANTONS

21 septembre 2012

EDITEUR Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
DÉCISION Recommandations approuvées par le Comité directeur de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) le 21 septembre 2012.
RÉDACTION Secrétariat général de la CDAS
MISE EN PAGE sofie's Kommunikationsdesign, Zurich
IMPRESSION Schaub + Rüedi Druck AG, Berne
ADRESSE DE COMMANDE Secrétariat général de la CDAS – Speichergasse 6 – Case postale – 3000 Berne
E-MAIL office@sodk
SITE INTERNET www.sodk.ch
COPYRIGHT © SODK, septembre 2012

RECOMMANDATIONS

de la Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales (CDAS)

RELATIVES À LA FORME ET AU CONTENU DES RAPPORTS SUR LA SITUATION SOCIALE DANS LES CANTONS

21 septembre 2012

1	REMARQUES LIMINAIRES	6
2	CONTEXTE	6
2.1	Programme CDAS de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du 24 juin 2010	6
2.2	Enquête régulière sur l'état d'avancement en matière d'élaboration de rapports sur la situation sociale dans les cantons	7
3	ASPECTS FORMELS RELATIFS AUX RECOMMANDATIONS CDAS	8
3.1	Définition et cadre des rapports sur la situation sociale et distinction des autres rapports	8
3.2	Objectifs et groupes-cibles des recommandations	8
3.3	Collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) et d'autres offices fédéraux	10
4	RECOMMANDATIONS DE LA CDAS RELATIVES AUX RAPPORTS SUR LA SITUATION SOCIALE DANS LES CANTONS	13
4.1	Présentation des recommandations	13
4.2	Forme	13
4.3	Situation sociodémographique et économique	14
4.4	Politique sociale cantonale/catalogue de prestations relatif à la garantie du minimum vital	16
4.5	Bilan durant la période couverte par les rapport	17
4.6	Thèmes spécifiques	18
4.7	Perspective	18
5	ANNEXE	19
5.1	Définitions/termes	19
5.2	Bases/liens vers les rapports sur la situation sociale dans les cantons existants	19

1 REMARQUES LIMINAIRES

Certains cantons publient déjà des rapports sur la situation sociale, qui diffèrent grandement par leurs contenus et leurs titres. Alors que, ces dernières années, leur nombre n'a cessé d'augmenter, d'autres sont prévus, en phase de projet ou déjà en cours d'élaboration.

Il existe plusieurs sources pouvant exiger l'élaboration d'un rapport sur la situation sociale, dont l'intervention parlementaire est la plus fréquente. Toutefois, l'initiative peut également émaner d'un gouvernement cantonal ou de son administration.

Au vu du nombre toujours plus important de rapports sur la situation sociale ainsi que de la demande en informations – à laquelle peuvent répondre ces rapports –, il apparaît clairement que ce type de rapport représente un instrument idéal pour rendre compte de la situation (sociale) qui prévaut dans un canton, pour exposer le travail des différents acteurs, pour décrire les effets des prestations sociales, pour expliquer les conséquences d'adaptations (éventuelles ou passées) subies par les diverses prestations, mais aussi pour assurer une vue d'ensemble du système de sécurité sociale.

Ainsi, dans son programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du 25 juin 2010, la CDAS a inscrit comme une des mesures à appliquer à moyen terme la rédaction régulière par les cantons de rapports sur la situation sociale.

2 CONTEXTE

2.1 PROGRAMME CDAS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE DU 25 JUIN 2010

Dans son programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du 25 juin 2010, la CDAS a inscrit plusieurs mesures à appliquer à moyen terme, dont la mesure suivante (C.3.2. let. g):

«Etablissement régulier de rapports sur la situation sociale dans les cantons en collaboration avec l'OFS (objectif: comparabilité des rapports et des données).»

Par la suite, le secrétariat général de la CDAS (SG CDAS) a étudié diverses options possibles pour soutenir les cantons dans l'application de cette mesure et les a discutées avec la Commission consultative du Comité CDAS (CoCo).

La CoCo a proposé au Comité CDAS une procédure en deux étapes: il s'agit de mener régulièrement des enquêtes auprès des cantons afin de rendre compte de l'état d'avancement en matière d'élaboration de rapports sur la situation sociale dans les cantons; d'émettre des recommandations relatives à la forme et au contenu des rapports sur la situation sociale dans les cantons afin d'apporter un soutien aux cantons qui souhaitent améliorer ou repenser l'établissement de leurs rapports en la matière.

Le Comité directeur a avalisé cette procédure lors de sa réunion du 23 juin 2011 et a demandé au SG CDAS de mener une nouvelle enquête auprès des cantons au printemps 2012 et de rédiger des projets de recommandations relatives à la forme et au contenu des rapports sur la situation sociale dans les cantons.

2.2

ENQUÊTE RÉGULIÈRE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT EN MATIÈRE D'ÉLABORATION DE RAPPORTS SUR LA SITUATION SOCIALE DANS LES CANTONS

Au printemps 2010, le SG CDAS a mené, en vue de l'Assemblée générale en Appenzell, une enquête auprès des directeurs/trices des offices cantonaux de l'action sociale concernant l'établissement (en cours ou prévu) des rapports sur la situation sociale et sur la pauvreté. Le résultat a permis d'obtenir un premier aperçu de l'état actuel de l'élaboration des rapports sur la situation sociale.

Conformément à la décision du Comité, cette enquête sera menée régulièrement, à savoir tous les deux ans. L'aperçu de l'élaboration des rapports sur la situation sociale sera actualisé, puis exposé lors de chaque assemblée annuelle de la CDAS dans le cadre de la discussion sur l'application du programme CDAS de lutte contre la pauvreté.

L'objectif est d'encourager l'échange intercantonal, notamment d'informations, en proposant ou en créant un accès simple aux rapports déjà existants ou en cours de préparation. Ce monitoring permet en outre de suivre l'état des interventions politiques dans les cantons portant sur les rapports sur la situation sociale.

Les résultats de chacune des enquêtes seront mis à la disposition ou rendus accessibles à toute personne intéressée sous une forme adéquate (annonce par e-mail des actualisations, publication sur le site Internet de la CDAS, etc.).

La deuxième enquête a été menée au printemps 2012 (résultats présentés dans l'annexe 3.2).

3 ASPECTS FORMELS RELATIFS AUX RECOMMANDATIONS CDAS

3.1 DÉFINITION ET CADRE DES RAPPORTS SUR LA SITUATION SOCIALE ET DISTINCTION DES AUTRES RAPPORTS

Le terme «rapport sur la situation sociale» désigne un rapport dans son sens large: les données statistiques (p.ex. données issues de la statistique de l'aide sociale ou de toute autre prestation sociale) sont complétées par d'autres analyses et interprétations et sont pris en compte, ce qui permet d'autres domaines politiques ou champs d'action d'obtenir une vue d'ensemble plus large du système de sécurité sociale. Les domaines des impôts, de la famille, de la formation, de la santé, du travail/d'économie, entre autres, touchent au champ de la sécurité sociale et de la garantie du minimum vital.

Il est envisageable qu'un thème spécifique fasse l'objet d'observations et de discussions particulières durant la période que couvre un rapport (p.ex. la lutte contre la pauvreté ou les régimes des bourses). Toutefois, les rapports consacrés à un sujet spécifique et non soumis à un rythme d'élaboration fixe sont à distinguer des rapports sur la situation sociale dans les cantons.

Des rapports sur la situation sociale sont à rédiger périodiquement et doivent offrir une vue d'ensemble du système social et de son évolution ainsi que répondre aux besoins en informations de la politique sociale cantonale.

3.2 OBJECTIFS ET GROUPES-CIBLES DES RECOMMANDATIONS

Ces recommandations ont pour objectif premier d'offrir un soutien adapté aux cantons qui souhaitent réviser ou adapter leur système d'élaboration de rapports sur la situation sociale actuel ou en établir un nouveau. Elles donnent par ailleurs un aperçu des contenus qu'un tel rapport peut présenter et démontrent leur pertinence et utilité pour le développement de la politique sociale cantonale. Ayant pour but de limiter les efforts, elles devraient également encourager les cantons à établir un tel système.

En raison des différences internes liées à la structure et aux conditions-cadres propres à chaque canton, les rapports sur la situation sociale, leurs titres ainsi que leur conception varient d'un canton à l'autre (cf. 3.1). Les rapports au sens strict se contentent en règle générale de représenter et d'exposer les statistiques sociales du canton tandis que les rapports au sens large se distinguent entre eux par leur contenu: certains portent en premier lieu sur la lutte contre la pauvreté, d'autres offrent une vue d'ensemble des prestations sociales cantonales et d'autres encore décrivent les efforts entrepris pour éliminer les effets de seuil.

Il apparaît donc clairement que les rapports sur la situation sociale existants ne sont que partiellement, voire à peine comparables entre eux. Les recommandations ont donc également pour objectif d'atteindre une comparabilité minimale (harmonisation) entre les différents rapports sur la situation sociale dans les cantons. Cette harmonisation concerne principalement une partie des données de base (source commune OFS) et la comparabilité des analyses portant sur la lutte contre la pauvreté et l'évolution de la situation durant la période d'observation. Il importe en outre que les rapports sur la situation sociale passent d'une perspective réduite aux statistiques de l'aide sociale à une perspective plus globale touchant également à d'autres domaines relatifs à la garantie du minimum vital (notamment la situation économique, le marché du travail, la formation, la santé, etc.).

L'aide sociale n'évalue (généralement) pas systématiquement son travail et perd ainsi du terrain par rapport aux assurances sociales. En vue de combler cette lacune, les recommandations proposent d'intégrer une évaluation de l'activité centrale de l'aide sociale dans les rapports sur la situation sociale.

Afin de pouvoir représenter l'évolution de la situation dans les cantons, et par conséquent comparer les données, la CDAS propose d'adopter un rythme défini pour l'élaboration des rapports sur la situation sociale, à fixer en fonction des ressources financières et personnelles disponibles. L'expérience accumulée jusqu'à présent montre qu'il est préférable d'appliquer, selon la situation, un rythme bis-, quadri- ou quinquennal.

Ainsi, les recommandations doivent:

- Favoriser la discussion politique et technique dans les cantons;
- Encourager les projets en cours ou prévus d'élaboration de rapports sur la situation sociale dans les cantons et y apporter des suggestions;
- Promouvoir une certaine coordination et harmonisation intercantionales en matière d'élaboration des rapports sur la situation sociale dans les cantons;
- Contribuer ainsi à moyen terme à établir une certaine comparabilité (dans les domaines/chapitres, qui s'y prêtent) entre les rapports sur la situation sociale dans les cantons.

Les présentes recommandations s'adressent donc principalement aux services cantonaux responsables d'élaborer les rapports sur la situation sociale, aussi bien au niveau politique qu'au niveau de l'administration cantonale. Pour les cantons disposant d'un service ou d'un office des statistiques, il convient de prévoir une coopération entre celui-ci et l'administration compétente. Dans certains cas, la compétence peut également être attribuée au service/à l'office des statistiques.

La collecte et la gestion des données représentent un prérequis pour l'établissement d'un système d'élaboration de rapports sur la situation sociale. Les données de l'OFS et d'autres offices fédéraux, complémentaires aux données cantonales disponibles, doivent en ce sens être prises en compte. Le prochain chapitre répond à la question de savoir où trouver les données nécessaires.

3.3 COLLABORATION AVEC L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS) ET D'AUTRES OFFICES FÉDÉRAUX

Aujourd'hui déjà, l'OFS fait parvenir aux cantons, chaque année, des tableaux standards d'un volume important, partie intégrante des contrats de prestations actuels conclus avec les cantons. Selon l'OFS, d'autres données, tableaux et listes standardisés ou «sur mesure» pourraient être mis à disposition des cantons (voir plus bas les informations sur les données schématisées et confectionnées que propose l'OFS). L'OFS se déclare prête à collaborer et à tenir compte des désirs spécifiques des cantons.

L'OFS considère comme décisif le message ou le contenu que souhaite transmettre le canton «demandeur de données» sur un thème particulier, car il s'y réfère pour sélectionner les données adéquates et mener les analyses correspondantes. Les cantons sont ainsi invités à prendre directement contact avec l'OFS afin de faire part de leurs souhaits ou préoccupations spécifiques et de discuter des formes de collaboration envisageables.

D'autres offices fédéraux, comme le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ou l'administration fédérale des contributions (AFC) disposent également de données intéressantes relevant du domaine de la sécurité sociale (cf. liste ci-dessous).

Bien que les besoins en informations puissent varier d'un canton à l'autre, ils ont l'intérêt commun de se procurer une vue d'ensemble de la sécurité sociale en tenant compte du contexte, des différents facteurs d'influence, des risques encourus et, par conséquent, de la lutte contre ceux-ci (p.ex. informations sur les systèmes et structures, la terminologie, la représentation des groupes à risques, etc.)

L'OFS, le SECO et l'AFC disposent notamment des données et des informations de base suivantes (en général classées par canton):

Conditions-cadres économiques

Informations structurelles	OFS, pas (encore) annuel
Informations conjoncturelles	OFS, annuel

Marché du travail/formation

Salariés par branches et par sexe	OFS, annuel
Salariés selon les 2 ^e et 3 ^e secteurs, développement	OFS, annuel
Postes vacants	SECO, annuel
Taux de chômage selon l'âge, le sexe, la durée	SECO, annuel
Structure des salaires et de la qualité	év. tous les 2 ans
Indicateurs de la formation/systèmes de formation (notamment données sur le taux de maturité, la formation continue, etc.)	OFS
Taux de diplômés universitaires parmi la population résidente	OFS
Autres systèmes de formation (transitions, examens finaux, qualification)	Vérifier cantonalisation

Revenu

Recettes fiscales par habitant en CHF	AFC
Indice de l'exploitation du potentiel fiscal	AFC
Charge fiscale selon les chefs-lieux des cantons	AFC
Niveau de revenu	Données fiscales cantonales
Distribution du revenu	Données fiscales cantonales

Démographie/modes de vie

Structure/développement de la population	OFS, annuel
Rapport de dépendance des jeunes et des personnes âgées	OFS, annuel
Modes de vie, types de ménage, état civil: familles monoparentales, personnes seules, personnes divorcées	OFS, annuel
Migration	OFS, annuel

Santé

Etat de santé	Vérifier cantonalisation
---------------	--------------------------

Sécurité

Statistiques criminelles	OFS, annuel
--------------------------	-------------

Système de sécurité sociale

Financement total	OFS, OFAS (compte d'Etat), annuel
Dépenses nettes des prestations sociales sous condition de ressources: (Parts de financement de la Confédération, des cantons, des communes et développement)	OFS, annuel
Nombre et structure des bénéficiaires de l'aide sociale	OFS, annuel
Nombre de crèches	OFS, annuel

Groupes à risques

Personnes	OFS, annuel
Cas/ménages	OFS, annuel
Analyses spéciales	OFS, périodiquement

L'OFS offre en outre quelques évaluations standards pour les grandes régions de la Suisse:

- Personnes actives par branche professionnelle et par sexe
- Salaire mensuel brut par branche professionnelle
- Revenu disponible
- Taux de pauvreté, absolu et relatif
- Privation matérielle
- Structure de qualification des personnes actives, personnes exerçant une activité lucrative, développement
- Structure de qualification selon les branches professionnelles
- Loyers, développement

Les grandes régions selon l'OFS se répartissent ainsi:

Région lémanique: VD, VS, GE

Espace Mittelland: BE, FR, SO, NE, JU

Suisse du Nord-Ouest: BS, BL, AG

Zürich

Suisse orientale: GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG

Suisse centrale: LU, UR, SZ, OW, NW, ZG

Tessin

4 RECOMMANDATIONS DE LA CDAS RELATIVES AUX RAPPORTS SUR LA SITUATION SOCIALE DANS LES CANTONS

4.1 PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations se présentent sous forme d'une table des matières commentée. Elles ont été élaborées sur la base des rapports sur la situation sociale déjà existants.

En ce sens, les points ci-dessous représentent des sections ou chapitres recommandés pour l'élaboration des rapports sur la situation sociale conformément à la définition du paragraphe 3.1. Cette liste n'est ni complète ni définitive. Les cantons sont libres de définir les chapitres à intégrer dans leurs rapports sur la situation sociale et lesquelles ils ne souhaitent pas (encore) considérer. Les rapports ne doivent pas forcément, pour chaque période couverte, traiter des mêmes thèmes ou contenir les mêmes chapitres.

Afin d'apporter quelques informations plus précises sur les différents chapitres/sections, les points sont accompagnés de courts commentaires et explications. La parenthèse à droite des titres sur lignés à partir du point 4.2.1 indique la source des données et informations (y c. des analyses et des graphiques). Une grande partie des informations se trouve déjà à la disposition des cantons et donc de toute personne externe. Il s'agit donc pour la personne responsable de la rédaction des rapports cantonaux d'analyser, d'examiner et d'interpréter non seulement ces informations mais aussi «ses propres» données (p.ex. données fiscales cantonales).

4.2 FORME

4.2.1	Titre	(Canton)
--------------	--------------	-----------------

Explications/commentaire

Certains cantons abordent dans leurs rapports sur la situation sociale un thème particulier, et choisissent ainsi un titre correspondant. L'intitulation unifiée de ces rapports ne répondrait pas à ce procédé, or, il est tout de même recommandé d'utiliser le titre: «Rapport sur la situation sociale dans le canton X».

4.2.2 Définitions (OFS)

Explications/commentaire

Pour toute reproduction ou représentation de données, il est recommandé de ne pas se limiter à un jour fixe mais de se référer autant que faire se peut à une série chronologique.

Pour toute définition ou explication d'un terme, il est recommandé de se référer aux définitions, aux rapports sur la situation sociale statistiques ainsi qu'au glossaire de l'OFS:

Définitions:

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/11/def.html>

Rapport social statistique:

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4369>

(Le rapport social statistique est élaboré et publié une fois par législature).

Glossaire de la statistique de l'aide sociale:

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/ssh/08.html

4.3 SITUATION SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

4.3.1 Conditions de vie et type de ménage/Revenu et fortune/situation professionnelle (OFS/canton)

Explications/commentaire

Les données relatives aux conditions de vie et au type de ménage sont essentielles pour dresser le tableau sociodémographique d'un canton et représentent des indicateurs sur les personnes ou groupes de personnes vulnérables.

L'OFS ne met pas les données sur le revenu et la fortune à la disposition des cantons. Pour avoir accès à ces données, il est recommandé d'effectuer un recoupement avec les données fiscales cantonales (cf. p.ex. Rapport social du Canton de Schwyz, pp. 23/24).

4.3.2 Conjoncture/développement économique (OFS)

Explications/commentaire

Ce chapitre a pour objectif de présenter la structure économique du canton et d'en esquisser le développement. Apporter des explications plus précises sur certains thèmes, comme les branches à faible rémunération ou les offres d'emploi à temps partiel, permet d'offrir une représentation plus complète de la situation économique.

Les données de l'OFS relatives à la structure et à la conjoncture économiques ne sont pas encore disponibles annuellement.

4.3.3 Situation sur le marché du travail/chômage (OFS/SECO)

Explications/commentaire

Comme expliqué au point 3.3, l'OFS et le SECO peuvent mettre à disposition de nombreuses données relatives à la situation sur le marché du travail/au chômage (notamment sur les salariés par branche et sexe, sur les offres d'emploi, sur le chômage, sur la structure salariale, etc.).

L'analyse de la situation sur le marché du travail et de la structure économique par canton représente une base essentielle pour la représentation et l'interprétation des prestations sociales sous condition de ressources.

4.3.4 Pauvreté et risque de pauvreté (OFS/canton)

Explications/commentaire

Sous le titre «Niveau de vie, situation sociale et pauvreté», l'OFS présente un nombre important de données, d'indicateurs, d'analyses et de rapports (<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03.html>).

Les résultats actuels (également p. ex. la dernière statistique de la pauvreté ou le rapport «La pauvreté en Suisse: la pauvreté monétaire de la population résidente de la Suisse, de 2008 à 2010») se fondent sur la dernière collecte de données relative au revenu et aux conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions, SILC).

Les données fournies par l'enquête SILC ne sont pas disponibles par canton. Toutefois, les taux de pauvreté (absolue et relative) sont disponibles par grande région auprès de l'OFS.

Afin d'offrir une représentation pertinente de la pauvreté et du risque de pauvreté dans un canton particulier, il convient de compléter les données disponibles autant que faire se peut avec les données cantonales (notamment avec les données fiscales et les données sur la fortune).

Le débat sur la pauvreté a subi quelques évolutions ces dernières années. De plus en plus, des recoupements ont en effet lieu entre les différents domaines liés au thème de la pauvreté. Les données liées à la prévention (p.ex. formation) sont ainsi prises en compte. Il importe que les rapports sur la situation sociale dans les cantons reproduisent cette représentation améliorée de la situation sociale.

4.4 POLITIQUE SOCIALE CANTONALE / CATALOGUE DE PRESTATIONS RELATIF À LA GARANTIE DU MINIMUM VITAL

4.4.1 Fonction et structure du système de prestations de garantie du minimum vital (Canton)

Explications/commentaire

Description des systèmes cantonaux de sécurité sociale. Il convient ici de ne pas se concentrer uniquement sur les prestations de transfert, mais plutôt de conserver, dans son analyse, une vue d'ensemble du système de sécurité sociale en tenant compte de tous les domaines politiques concernés (famille, travail, formation, santé) et des données liées à la prévention.

4.4.2 Survol des assurances sociales (OFS/OFAS/canton)

Explications/commentaire

Liste et explications de l'offre existante (cf. inventaire de l'OFS dans le rapport social statistique: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/04/01.html>)

4.4.3 Survol des prestations sous conditions de ressources (PC, aide sociale, AVPA, ai-des, autres) (Canton/OFS)

Explications/commentaire

Liste et explications de l'offre existante (cf. inventaire de l'OFAS dans le rapport social statistique: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/04/01.html>)

Evaluation de l'aide sociale et des autres prestations sous condition de ressources (cf. point 3.2, l'aide sociale ne soumet son travail en général à aucune évaluation systématique, au contraire des assurances sociales).

4.4.4 Développement des coûts durant la période couverte par les rapports (OFS/canton)

Explications/commentaire

Il convient de tenir compte de la mise à disposition retardée des données (cf. p.ex. publication de la statistique de l'aide sociale de l'OFS).

4.5 BILAN DURANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LES RAPPORTS

4.5.1 Mandats de mise en œuvre pour interventions parlementaires (Canton)

Explications/commentaire

Liste des interventions parlementaires cantonales (éventuellement annexe ou reproduction des/de l'intervention en pièce jointe).

4.5.2 Modifications et/ou adaptations du système de garantie du minimum vital (Canton)

Explications/commentaire

Apporter des informations sur la réduction ou l'élimination des effets de seuil.

4.5.3 Introduction de nouvelles prestations (Canton)

Explications/commentaire

Description et historique (origine, contexte, etc.) de la ou des nouvelles prestations.

4.5.4 Harmonisation et coordination de différentes prestations (Canton)

Explications/commentaire

Description des efforts menés par le canton pour harmoniser et/ou coordonner les différentes prestations (sous condition de ressources).

4.5.5 Autres efforts menés par le canton (Canton)

Explications/commentaire

Divers domaines touchent de près ou de loin au système de sécurité sociale et de garantie du minimum vital. Afin d'assurer une vue d'ensemble (cf. point 3.2), les efforts et les activités qui ne relèvent pas des tâches centrales des prestations cantonales devraient également figurer dans les rapports sur la situation sociale (p.ex. sensibilisation de la population à la lutte contre la pauvreté, campagnes de prévention dans les domaines de la formation et de la santé, etc.).

4.6 THÈMES SPÉCIFIQUES

4.6.1 Traitement particulier des thèmes spécifiques (Canton)

Explications/commentaire

Selon l'agenda politique, il se peut qu'un thème spécifique fasse l'objet d'observations et de discussions plus intensives durant la période couverte par les rapports sur la situation sociale et que ceux-ci leur réservent donc un traitement particulier (cf. points 4.5 et 4.7).

Il peut p.ex. s'agir des thèmes spécifiques suivant:

- Avance sur contributions d'entretien
- Prestations complémentaires pour familles
- Accueil extra-familial pour enfants
- Effets de seuil
- Collaboration interinstitutionnelle (CII)
- Groupes sociaux à risques

4.7 PERSPECTIVE

4.7.1 Interventions parlementaires pendantes (Canton)

Explications/commentaire

Liste des interventions parlementaires cantonales (éventuellement annexe ou reproduction des interventions ou de l'intervention en pièce jointe).

4.7.2 Révisions de lois pendantes ou en cours (Canton)

Explications/commentaire

Description des révisions de lois pendantes ou en cours et état des travaux.

4.7.3 Projets futurs d'adaptations du système de garantie du minimum vital (Canton)

Explications/commentaire

Description des objectifs et effets des adaptations prévues.

4.7.4 Thèmes centraux durant la prochaine période d'élaboration de rapports (Canton)

Explications/commentaire

Liste des thèmes centraux possibles et description des objectifs et effets des activités prévues.

5 ANNEXE

5.1 DÉFINITIONS / TERMES

Les recommandations de la CDAS se fondent sur les définitions et les explications de termes de l'OFS (cf. point 4.22).

5.2 BASES / LIENS VERS LES RAPPORTS SUR LA SITUATION SOCIALE DANS LES CANTONS EXISTANTS

Argovie:

https://www.ag.ch/de/dgs/ueber_uns_dgs/veroeffentlichungendgs/veroeffentlichungendgs.jsp

Bâle-Ville:

www.statistik-bs.ch/publikationen/kennzahlen/sozialkennzahlen

Berne:

www.be.ch/sozialbericht

Lucerne:

http://www.lustat.ch/lustat_focus_01.pdf

Schwyz:

http://www.sz.ch/xml_1/internet/de/application/d5/d937/d22860/p23515.cfm

Soleure:

www.sozialbericht-so.ch

Vaud:

http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CE/Communiqu%C3%A9%20de%20presse/2011/04/361795_DSAS-Rapport-social-2011_20110405_856529.pdf

Zurich:

http://www.statistik.zh.ch/internet/justiz_innere/statistik/de/daten/themen/bevoelkerung_soziale/soziale.html